

République Française

Département

Bouches-du-Rhône

Conseillers en  
exercice : 29

Conseillers ayant pris  
part au vote : 25

Date de la Convocation :  
19/08/2025

N°  
41-2025

Transmis au contrôle de  
légalité le : 27/08/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGUIERES  
13430  
SEANCE DU 25 AOUT 2025**

L'an deux mille vingt cinq  
Et le vingt-cinq aout à dix-neuf heure,

Le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Henri PONS, Maire de la Commune d'Eyguières.

**Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BOYER**

**Présents** : M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme. Virginie ALTEMIR, M. Didier NAL, M. Gérard MIE, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN.

**Absents** : Mme. Patricia BOCCABELLA, M. Vandick GONCALVES, M. Frédéric PUJANTE, M. Jean-Claude SERGEAT.

**Procurations** : Mme. Sandrine POZZI à M. Henri PONS, M. Alain THOMAS à M. Didier NAL, Mme. Lysiane VEIGNAL à M. Michaël RENAUX, M. Alexandre FONTAT à Georges BOUQUET, Mme. Audrey TOURON à Mme. Virginie ALTEMIR, M. Bruno PAILLET à M. Alain BRIEUGNE, Mme. Delphine BONNEL à Mme. Annabel VALENTIN.

**Objet : Budget Commune 2025 – Décision modificative n°1**

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS, Maire**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est rappelé qu'une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Au fur et à mesure de l'exécution, et comme chaque année, un réajustement des crédits budgétaires est effectué pour tenir compte des événements financiers et de l'avancement des projets de la Commune.

L'ensemble des projets d'aménagement connaissent un avancement rapide :

- Achèvement de la rénovation de l'Hôtel de Ville,
- Carrefour Trinquetaille,
- Pont des Glauges,
- Réfection de la Place Monier (Hors parking),
- Extension de crèche,
- Création du Parc Péri en face des Ecoles,

Dans le même temps, des recettes supplémentaires mais aussi des dépenses imprévues sont constatées.

Depuis plusieurs mois, il est constaté une accentuation des délais de versement des subventions notifiées aux communes par les collectivités de rang supérieur. Ces délais se sont fortement accentués du fait des difficultés financières rencontrées par l'Etat et par voie de conséquence le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Sud.

Alors que les plans de financement sont finalisés avant le démarrage de tout investissement, dans la pratique il existe un décalage désormais important entre le paiement des mandats par la commune et le paiement des subventions par ces collectivités.

Pour exemple, la subvention de 278 000€ attendue de l'Etat et celle de la réaffectation du CDDA de 315 000€ attendue du Département des Bouches-du-Rhône.

Au regard de l'avancement des travaux, afin de ne pas interrompre leur rythme, de la volonté de la Commune d'Eyguières de maintenir les délais de paiement pour les entreprises afin qu'elles ne soient pas impactées par les effets de la conjoncture économique, il apparaît opportun de recourir au mécanisme du crédit relais en attendant le versement des contributions des partenaires publics.

En conséquence, une substitution de crédit est proposée en décision modificative budgétaire n°1, entre les chapitres 13 (Subventions d'Investissement) et 16 (emprunts et dettes assimilées). Cette modification est faite à montants équivalents afin de tenir compte du rythme réel d'encaissement évoqué ci-dessous.

En second lieu, est porté à la connaissance du conseil municipal, d'autres ajustements proposés dans le cadre de cette décision modificative :

Une recette de fonctionnement (Dotation de solidarité Communautaire) non prévue sur le Budget primitif de la Commune et perçue pour un montant supplémentaire de 85 466€ ; et permet de proposer l'affectation de crédits supplémentaires sur les chapitres 011 (Charges à caractère général) et 012 (Charges de personnels et frais assimilés) afin de tenir compte des aléas rencontrés durant le premier semestre de l'année.

La maquette budgétaire détaillée est mise à disposition des conseillers municipaux selon les modalités habituelles.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n°1, toutes sections confondues, pour le budget principal 2025 telle que présentée dans le tableau ci-après ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

**MAJORITE**

POUR : 20 (M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN, Mme. Sandrine POZZI, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Alexandre FONTAT, M. Bruno PAILLET, Mme Delphine BONNEL)

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 05 (M. Didier NAL, M. Gérard MIE, M. Alain THOMAS, Mme Virginie ALTEMIR, Mme. Audrey TOURON)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 00

Monieur Henri PONS  
Maire d'Eyguières

